

Compte rendu de la séance du vendredi 25 février 2022

Présents : BOYER Patrick, GALIN Jean-Pierre, GRANIER Lucien, ROGALLE RIEU Bernadette, BACQUE Manon, HOUDAILLE Christophe, RUELLE Pascal, SOUQUET Camille.

Absents Représentés : DUPONT Marie-Anne par GRANIER Lucien, MAURETTE Jean-François par BOYER Patrick.

Absents : RIEU Hervé

Secrétaire de séance : ROGALLE RIEU Bernadette.

Ordre du jour :

- 1/ Adoption du compte rendu du dernier Conseil Municipal
- 2/ - Budget Principal : compte administratif et compte de gestion 2021
 - Régie municipale camping : compte administratif et compte de gestion 2021
 - Régie centrale de La Mouline : compte administratif et compte de gestion 2021
- 3/ Validation de la Convention entre la commune et l'association MHVA
- 4/ Information sur le RIFSEEP
- 5/ Point sur les travaux en cours et prévisionnels sur 2022
- 6/ Maison d'animation camping : propositions offre de restauration
- 7/ Thermes 2022 : 200 ans du thermalisme
- 8/ Effacement de la zone blanche en matière de téléphonie
- 9/ Organisation des élections présidentielles et des élections législatives
- 10/ Questions diverses.

1/ Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal

Le projet de compte rendu, qui a été rédigé et envoyé aux Conseillers Municipaux et qui ne soulève pas de remarque, est présenté au vote du Conseil Municipal.

Résultat du vote :
Adopté 10 voix sur 10

2 / Présentation des comptes de gestion du Trésorier et des comptes administratifs relatifs à l'année 2021, pour les 3 budgets

M. le MAIRE rappelle le principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable, et donc, la procédure relative à ce point de l'ordre du jour.

En tant que responsable et ordonnateur du budget de la Commune et des budgets annexes, il ne peut pas présider lors des votes des comptes administratifs et devra se retirer. Egalement, il ne pourra pas signer les documents relatifs à ces points (CA et délibérations).

Afin de pouvoir y procéder, il propose de désigner la personne qui présentera et présidera pour les votes des comptes administratifs de l'exercice 2021.

M. GRANIER, Adjoint en charge des finances, est proposé et élu.

Résultat du vote :
Adopté 10 voix sur 10

M. GRANIER commence par un propos liminaire. Il rappelle que la séparation de l'ordonnateur et du comptable (pour la Commune, le Maire et pour le comptable, le Trésorier Municipal) vise à protéger la gestion des fonds publics. Le premier décide les opérations financières, tandis que le second, après contrôle, les exécute.

Il rappelle que le compte administratif est le compte rendu de l'exécution du budget : il enregistre toutes les dépenses et les recettes d'une l'année civile. Le compte administratif permet aussi la détermination des résultats et leurs affectations. La date limite de vote du compte administratif de l'année (N) est fixée au 30 juin de l'année suivante (N + 1).

M. GRANIER déclare que les pointages des différents comptes de gestion et des comptes administratifs de l'année 2021 ont permis de s'assurer qu'ils étaient rigoureusement identiques.

M. GRANIER indique que l'examen des comptes sera réalisé budget par budget et il présente la composition des dossiers remis :

- une présentation résumée des résultats des comptes administratifs
- les résultats résumés des comptes de gestion, avec le rappel des résultats de clôture constatés au 31-12-2020, les résultats de l'exercice 2021 et enfin ces résultats cumulés au 31-12-2021
- un document présentant les réalisations annuelles sur 3 ans (2019, 2020, 2021)
- un document présentant les opérations d'investissements sur 3 ans (2019, 2020, 2021) et leurs financements acquis (subventions)
- des documents comparatifs entre les prévisions au budget et les réalisations, présentant tous les comptes et tous les chapitres budgétaires.

2-1 / Compte de gestion du Trésorier et compte administratif 2021 – BUDGET PRINCIPAL ou BUDGET de la COMMUNE

M. GRANIER présente d'abord les totaux des dépenses et des recettes enregistrés par chacune des deux sections (fonctionnement et investissement) et leurs résultats annuels.

2021	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année
Fonctionnement	- 386 492,14	+ 629 380,83	+ 242 888,69
Investissement	- 689 661,18	+ 478 953,23	- 210 707,95
TOTAL	- 1 076 153,30	+ 1 108 334,00	+ 32 180,74

Pour 2021, le résultat de la section de fonctionnement est positif de + **242 888,69 €**.

Pour 2021, le résultat de la section d'investissement est négatif de - **210 707,95 €**.

Il présente ensuite les résultats résumés comme suit :

- les résultats de clôture constatés au 31-12-2020
- le besoin de financement amené par dans la section de fonctionnement
- les résultats de l'exercice 2021
- et enfin ces résultats cumulés au 31-12-2021 (ou résultats de clôture)

	Résultat de clôture 2020	Part affectée de l'excédent de fonctionnement de 2020 à l'investissement en 2021 (au 1068)	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	+ 597 759,08	- 400 000,00	+ 242 888,69	+ 440 647,77
Investissement	+ 49 732,70		- 210 707,95	- 160 975,25
TOTAL	+ 647 491,78	- 400 000,00	+ 32 180,74	+ 279 672,52

En 2021, afin de faire face notamment aux dépenses d'investissements générées par la construction des cabanes pastorales, 400 000,00 € ont été pris sur l'excédent de fonctionnement de l'année N-1 2020 (autofinancement).

Sur cette année la cession du vieux tracteur a généré des écritures comptables dans chacune des sections de fonctionnement et d'investissement (moins-value constatée, sortie comptable du tracteur de l'actif et reprise).

Ensuite, comme tous les ans, il y a en dépenses de fonctionnement avec leur contrepartie en recettes d'investissement liées aux amortissements pratiqués sur les frais d'études, terrains, installations générales, installations spécifiques, matériels, outils informatiques et mobiliers acquis et en cours d'amortissement.

M. GRANIER présente ensuite les dépenses d'investissements :

Opérations d'investissement	599 566,15	87%
Subventions équipement et fonds de concours	45 841,98	7%
Emprunt en cours	44 253,05	6%
Dépenses	689 661,18	100%

Les opérations d'investissements pour 599 566,15 €, qui représentent l'essentiel des dépenses d'investissement avec 87 %, concernent :

- les cabanes pastorales 342 057,69 €
- les études crues et travaux associés 93 612,96 €
- le plan de référence 28 680 €
- la réfection du mur de l'ancien camping 15 728,40 €
- 3 bouches à incendies (Oussailles, étape, place Mairie) 12 913,03 €
- des achats de terrains 12 034 €
- le remplacement du tracteur pour 78 660 €
- divers achats de moindre valeur : jardinières 5 034 €, bancs et poubelles 9 269,27 €
- remplacement ordinateur secrétariat 1 576,80 €.

Pour rappel les remboursements d'emprunts pour 44 253,05 € correspondent à des anciens emprunts contractés pour divers travaux de voirie, des extensions de réseaux d'assainissement, l'agrandissement de l'ancienne école.

M. GRANIER présente ensuite les recettes d'investissements :

FCTVA	13 254,91	3%
Opérations patrimoniales et fonds de concours	54 496,29	11%
Subventions d'investissement reçues	11 202,03	2%
Virement de la section de fonctionnement Dotation fonds de réserve R1068	400 000,00	84%
Recettes	478 953,23	100%

Le FCTVA pour 13 254,91 € (3 %) correspond à la récupération de la TVA avec un décalage de 2 ans, soit sur les investissements de l'année 2019.

Les 11 202,03 € de subventions d'investissement reçues correspondent notamment à des acomptes reçus concernant les opérations pluviométrie et cabanes.

Les 400 000 € qui représentent l'essentiel des recettes d'investissement avec 84 %, proviennent de l'excédent de fonctionnement de l'année N-1 soit 2020.

M. GRANIER présente ensuite les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 014 compte 739221 FNGIR	5 669,00	1%
Chapitre 11 Charges de caractère Général Cl 60+61+62+63	122 158,42	32%
Chapitre 12 Charges de personnel Cl 62+63+64	129 099,05	33%
Chapitre 65 Autres charges gestion courante	56 312,81	15%
Chapitre 66 Charges financières des emprunts	14 742,30	4%
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	50 282,56	13%
Chapitre 68 Dotations provisions et 68 Dot amortissement Fonds de concours	2 800,00 5 428,00	1% 1%
Dépenses	386 492,14	100%

Les chapitres 11 (charges de caractère général : fournitures et services) et 12 recouvre (frais des personnels, hors camping), soit 129 099,05 €, représentent la majorité des dépenses (65 %).

Dans le chapitre 66, on trouve **les intérêts liés aux différents emprunts pour 14 742,30 €**, qui ont été contractés pour divers travaux de voirie, des extensions de réseaux d'assainissement, l'agrandissement de l'ancienne école.

Dans le chapitre 67, pour l'essentiel, encore une écriture de régularisation suite à la cession du vieux tracteur pour - 49 068,29 € (sortie comptable constatée).

M. GRANIER présente ensuite les recettes de fonctionnement :

70688 Autres prestations (Agence postale)	14 136,00	2%
70388 Autres redevances (Centrale)	200 000,00	32%
70841 Refacturation (Camping/Centrale)	43 153,00	7%
70323 et 7068 Autres Recettes diverses (RODP, loyer FREE MOBILE, loc. salle, photocopies)	2 718,86	0%
73111 et 7318 Recettes Impôts	74 134,00	12%
73211 et 73223 Autres recettes de fiscalité (Compens DGF COM COM + Péréquation FPIC)	44 060,99	7%
74 Dotations DGF, DSR, DNP et DEL	104 121,00	17%
74836 Dotation touristique	36 107,00	6%
748388 Péréquation Droits d'enregistrements	8 530,68	1%
74751 Participation regroupement Collectivités (COM COM aide sociale)	7 603,00	1%
74 Autres recettes (diverses compens. exo. impôts TH TFB TFNB + FDTP)	37 077,42	6%
752 et 7588 Revenus des immeubles	6 622,16	1%
76/77 Produits financiers et Recettes exceptionnelles	51 116,72	8%
Recettes	629 380,83	100%

Dans les recettes de fonctionnement on trouve :

Des redevances et des remboursements par des entités ou les autres budgets pour 41 % :

- **la participation de La Poste à l'Agence Postale Communale** pour 14 136,00 €
- **la redevance de la Centrale**, cette année pour 200 000 €
- **la refacturation des salaires et charges des personnels mis à disposition de la Centrale** pour un total de 43 153,00 €

NOTA : depuis deux ans (depuis le COVID) compte tenu des difficultés du budget Commune ne reçoit plus la contrepartie financière (environ 15 000 € annuels) due au titre du travail général administratif et comptable exercé par la Commune pour le budget Camping.

Les revenus des impôts représentent 13 % des recettes de fonctionnement : 74 134 €, d'impôts perçus par la Commune auxquels s'ajoutent les compensations des exonérations impôts TH TFB TFNB + FDTP pour 7 788 €.

Les diverses dotations ou péréquations de l'Etat, du Département ou de la Communauté de Communes représentent 32 % :

- les dotations DGF, DSR, DNP et DEL totalisent 104 121 € auxquelles il convient d'ajouter la compensation DGF de la COM. COM. pour 33 722,99 € et le FPIC pour 10 338 €
- la dotation touristique représente 36 107 €
- la dotation de la COM. COM. pour l'aide sociale 7 603 €.
- la péréquation FDTP (Fonds Départemental Taxe Professionnelle) 2 611 €
- la péréquation Taxe Additionnelle des Droits d'enregistrements et de Mutations (taxes exigibles sur les mutations à titre onéreux d'immeubles sur les droits d'enregistrement et/ou la publicité foncière) pour 8 530,68 €.

Les revenus des immeubles représentent 6 622,16 € soit 1 %.

Pour conclure, M. GRANIER établit la comparaison entre les résultats de clôture de l'année 2020 (total + 647 491,78 €) aux résultats de clôture de l'année 2021 (total + 279 672,52 €).

M. GRANIER rappelle qu'une année comptable ne traduit en rien une vision globale de la situation financière, ce n'est qu'une vision parcellaire des écritures comptables d'un exercice pris isolément.

Les éléments forts à retenir pour la COMMUNE en 2021 :

L'apport financier par la Centrale à hauteur de 200 000 €.

Deux opérations ont particulièrement mobilisé le budget 2021 : les cabanes pastorales 342 057,69 € et les études crues et travaux associés 93 612,96 €.

Par contre, leurs contreparties recettes ne figurent quasiment pas sur ce budget (11 202,03 €) : il faut savoir que les subventions sont perçues après justifications des travaux, et sont rarement sur le même exercice que les dépenses subventionnées, ce qui sollicite la trésorerie du fait des avances liées à ce décalage.

La refacturation du temps de mise à disposition du personnel et des élus pour la Centrale à hauteur de 43 153 €. Cependant, depuis deux ans (depuis le COVID), le budget Commune ne reçoit plus la contrepartie financière (environ 15 000 € annuels) due au titre du travail de comptabilité et de suivi exercé par la Commune pour le budget Camping.

En charges exceptionnelles, cette année la cession du vieux tracteur a généré des écritures comptables dans chacune des sections de fonctionnement et d'investissement (moins-value constatée, sortie comptable du tracteur de l'actif et reprise) pour 49 068,29 € (valeur initiale d'acquisition).

Après la présentation, les réponses aux questions et aux débats, il est procédé aux votes suivants :

- **Approbation du compte de gestion du Trésorier – BUDGET PRINCIPAL 2021**

Sous la Présidence du Maire :

Résultat du vote :
Adopté 10 voix sur 10

- **Approbation du compte administratif – BUDGET PRINCIPAL 2021**

Sous la Présidence de M. GRANIER ; M. le MAIRE est sorti de la salle avant les débats et détenait 1 procuration de vote :

Résultat du vote :
Adopté 8 voix sur 8

2-2 / Compte de gestion du Trésorier et compte administratif 2021 – BUDGET ANNEXE CAMPING

M. GRANIER rappelle que contrairement à la COMMUNE, les dépenses inscrites dans le budget CAMPING sont en HT et non en TTC, du fait de l'assujettissement à la TVA.

M. GRANIER présente d'abord les totaux des dépenses et des recettes enregistrés par chacune des deux sections (fonctionnement et investissement) et leurs résultats annuels.

2021	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année
Fonctionnement	- 147 324,54	+ 145 832,66	- 1 491,88
Investissement	- 41 285,39	+ 41 894,15	+ 608,76
TOTAL	- 188 609,93	+ 187 726,81	- 883,12

Pour 2021, le résultat de la section de fonctionnement est négatif de – 1 491,88 €.

Pour 2021, le résultat de la section d'investissement est positif de + 608,76 €.

Il présente ensuite les résultats résumés comme suit :

- les résultats de clôture constatés au 31-12-2020
- le besoin de financement amené par dans la section de fonctionnement
- les résultats de l'exercice 2021
- et enfin ces résultats cumulés au 31-12-2021 (ou résultats de clôture)

	Résultat de clôture 2020	Part affectée de l'excédent de fonctionnement de 2020 à l'investissement en 2021 (au 1068)	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	+ 24 625,41	- 24 625,41	- 1 491,88	- 1 491,88
Investissement	- 6 458,32		+ 608,76	- 5 849,56
TOTAL	+ 18 167,09	- 24 625,41	- 883,12	- 7 341,44

En 2021, afin de faire face aux dépenses d'investissements à réaliser, 24 625,41 € ont été pris sur l'excédent de fonctionnement de l'année N-1 2020 (autofinancement).

Ensuite, comme tous les ans, il y a en dépenses de fonctionnement avec leur contrepartie en recettes d'investissement liées aux amortissements pratiqués sur les frais d'études, terrains, installations générales, installations spécifiques, matériels, outils informatiques et mobiliers acquis et en cours d'amortissement.

M. GRANIER présente ensuite les dépenses d'investissements :

Amortissements subventions antérieures	2 170,00	5%
Opérations d'investissement	39 115,39	95%
Dépenses	41 285,39	100%

Les opérations d'investissements pour 39 115,39 €, représentent l'essentiel des dépenses d'investissement avec 95 %, et concernent :

- les rénovations de 2 chalets blancs et 2 chalets bois 28 623,39 €
- l'achat d'1 tente collective 1 159 €
- la création du site internet 2 880 €
- l'achat de 15 bornes d'alimentation électricité et eau 6 453 €.

M. GRANIER présente ensuite les recettes d'investissements :

Amortissements études et biens	17 268,74	41%
Virement de la section de fonctionnement Dotation fonds de réserve R1068	24 625,41	59%
Recettes	41 894,15	100%

Les recettes d'investissements proviennent **des amortissements** pratiqués sur les frais d'études, terrains, installations générales, installations spécifiques, matériels, outils informatiques et mobiliers acquis et en cours d'amortissement **et de l'excédent de fonctionnement de l'année N-1 (2020)**.

M. GRANIER présente ensuite les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 11 Charges de caractère Général Cl 60+61+62+63	48 431,21	33%
Chapitre 12 Charges de personnel Cl 62+63+64	79 668,85	54%
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	82,00	0%
Chapitre 68 Amortissements	17 268,74	12%
Taxes de séjour (reversements)	1 873,74	1%
Dépenses	147 324,54	100%

Le chapitre 11 recouvre toutes les charges de caractère général (fournitures et services) et représente 33 % des dépenses. **Le chapitre 12 recouvre tous les frais du personnel camping**, soit 79 668,85 €, qui représentent 54 % des dépenses.

M. GRANIER présente ensuite les recettes de fonctionnement :

706 Ventes de produits	138 738,87	95%
7084 Mise à disposition de personnel facturée	2 749,00	2%
753 Taxes de séjour (encaissements)	2 068,66	1%
7588 Autres (PAS salaires + Rbst CNP salaires)	106,13	0%
777 Subventions transférées	2 170,00	2%
Recettes	145 832,66	100%

L'essentiel des recettes (95 %) correspond aux **ventes de prestations pour 138 738,87 €**.

Les frais de personnel liés aux astreintes de la Centrale (astreintes + heures de travail pendant astreintes) pour 2 749 € sont refacturés au budget de la Centrale.

Les taxes de séjour encaissées 2 068,66 € sont à reverser.

Pour conclure, M. GRANIER établit la comparaison entre les résultats de clôture de l'année 2020 (total + 18 167,09 €) aux résultats de clôture de l'année 2021 (total – 7 341,44 €).

M. GRANIER rappelle qu'une année comptable ne traduit en rien une vision globale de la situation financière, ce n'est qu'une vision parcellaire des écritures comptables d'un exercice pris isolément.

Les éléments forts à retenir pour le CAMPING sur 2021 :

La situation se dégrade. Il y a eu le COVID et ses conséquences : la fréquentation n'est pas encore revenue à l'antériorité. Par ailleurs, les investissements pèsent dans ce budget, et pourtant la rénovation du camping s'impose pour conforter l'avenir du camping. Il conviendra d'établir une planification des investissements chiffrés afin d'en étudier les possibilités de financements et d'aides possibles (subventions).

Depuis deux ans (depuis le COVID), le budget Commune supporte financièrement la mise à disposition du personnel et des élus pour le travail administratif et comptable du Camping (€ 15 000 €).

Nous avons tous conscience de l'enjeu d'avoir un camping municipal ouvert à l'année sur Aulus-les-bains et de son impact sur la vie locale communale et commerçante. Des questions sont à résoudre pour conforter cet outil.

Après la présentation, les réponses aux questions et aux débats, il est procédé aux votes suivants :

- **Approbation du compte de gestion du Trésorier – BUDGET ANNEXE CAMPING 2021**

Sous la Présidence du Maire :

Résultat du vote :
Adopté 10 voix sur 10

- **Approbation du compte administratif – BUDGET ANNEXE CAMPING 2021**

Sous la Présidence de M. GRANIER ; M. le MAIRE est sorti de la salle avant les débats et détenait 1 procuration de vote :

Résultat du vote :
Adopté 8 voix sur 8

2-3 / Compte de gestion du Trésorier et compte administratif 2021 – BUDGET ANNEXE CENTRALE

M. GRANIER rappelle que contrairement à la COMMUNE, les dépenses inscrites dans le budget CENTRALE sont en HT et non en TTC, du fait de l'assujettissement à la TVA.

M. GRANIER présente d'abord les totaux des dépenses et des recettes enregistrés par chacune des deux sections (fonctionnement et investissement) et leurs résultats annuels.

2021	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année
Fonctionnement	- 376 015,87	+ 679 355,16	+ 303 339,29
Investissement	- 342 646,88	+ 299 958,66	- 42 688,22
TOTAL	- 718 662,75	+ 979 313,82	+ 260 651,02

Pour 2021, le résultat de la section de fonctionnement est positif de + **303 339,29 €**.

Pour 2021, le résultat de la section d'investissement est négatif de – **42 688,22 €**.

Il présente ensuite les résultats résumés comme suit :

- les résultats de clôture constatés au 31-12-2020
- le besoin de financement amené par dans la section de fonctionnement
- les résultats de l'exercice 2021
- et enfin ces résultats cumulés au 31-12-2021 (ou résultats de clôture)

	Résultat de clôture 2020	Part affectée de l'excédent de fonctionnement de 2020 à l'investissement en 2021 (au 1068)	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	+ 284 163,66	- 284 163,66	+ 303 339,29	+ 303 339,29
Investissement	- 165 485,54		- 42 688,22	- 208 173,76
TOTAL	+ 118 678,12	- 284 163,66	- 260 651,07	+ 95 165,53

En 2021, afin de faire face aux dépenses d'investissements à réaliser, 284 163,66 € ont été pris sur l'excédent de fonctionnement de l'année N-1 2020 (autofinancement).

Ensuite, comme tous les ans, il y a en dépenses de fonctionnement avec leur contrepartie en recettes d'investissement liées aux amortissements pratiqués sur les frais d'études, terrains, installations générales, installations spécifiques, matériels, outils informatiques et mobiliers acquis et en cours d'amortissement.

M. GRANIER présente ensuite les dépenses d'investissements :

Investissements divers	67 879,88
Opération 11 – Renouvellement droit d'eau	13 165,40
Opération 12 – Roue ARS remplacement	37 047,60
Opération 12 – Roue GARBET remplacement	73 145,00
Opération 13 – AMO technique (hors droit d'eau)	72 065,00
Opération 14 – Vannes de pied et by-pass	79 344,00
Dépenses	342 646,88

Comme vous le savez, compte tenu de l'état de restitution de l'outil de la Centrale à la Commune, les investissements qui sont réalisés depuis 3 ans, sont indispensables à la bonne marche de la Centrale ; il s'agit d'investissements financièrement lourds, Également, entre en compte le coût de la procédure de renouvellement du droit d'eau pour les 30 années à venir, qui a abouti le 18 novembre 2021 à l'attribution de ce droit d'eau.

M. GRANIER présente ensuite les recettes d'investissements :

Amortissements	15 795,00	5%
Virement de la section de fonctionnement Dotation fonds de réserve R1068	284 163,66	95%
Recettes	299 958,66	100%

Les 284 163,66 € qui représentent la grande majorité des recettes d'investissement (95 %) des recettes, proviennent de l'excédent de fonctionnement de l'année N-1 soit 2020.

M. GRANIER présente ensuite les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 11 Charges de caractère général	314 318,87	84%
dont redevance (6137)	200 000,00	53%
maintenance contrats spie edf etc (6156)	26 965,75	
sous-traitance générale (61558)	2 800,00	
assurances (6161+6168)	18 067,57	
honoraires (6226)	20 084,43	
crédit voiture (6122)	6 000,15	
fournitures entretien et autres (60)	4 061,60	
missions, réceptions (6257)	366,45	
téléphonie (6262)	1 254,12	
Fédération Pêche (redevance piscicole 6281)	609,80	
Contrat de prestations (6288)	22 831,00	
Taxes Foncières (63512)	11 278,00	
Chapitre 12 Charges de personnel	45 902,00	12%
Chapitre 68 Charges dotation amortissements	15 795,00	4%
Dépenses	376 015,87	100%

Le chapitre 11 recouvre toutes les charges de caractère général (fournitures et services) et représente 84 % des dépenses ; cependant, **la redevance de la Centrale** de 200 000 € représente 53 %, ce qui fait 31% pour les autres charges générales.

La maintenance de l'outil centrale (contrats de maintenance et vérifications ou réparations) se monte à 26 965,75 €, les contrats de prestations à 22 831 € et les assurances à 18 067,57 €.

Compte tenu des différentes affaires en cours, le montant des honoraires versés en 2021 (avocats, expertises) est de 20 084 €.

Les taxes foncières se montent à 11 278 €.

Le chapitre 12 recouvre la refacturation à la Centrale des frais des personnels et élus mis à dispositions par la Commune et le Camping, soit 45 902 €, qui représentent 12 % des dépenses.

M. GRANIER présente ensuite les recettes de fonctionnement :

701 Ventes de produits	679 355,16	100%
Recettes	679 355,16	100%

En 2021, la totalité des recettes provient de la **vente de la production électrique** rachetée par la Société ALPIC ENERGIE qui a atteint **679 355,16 €**.

Pour conclure, M. GRANIER établit la comparaison entre les résultats de clôture de l'année 2020 (total + 118 678,12 €) aux résultats de clôture de l'année 2021 (total + 95 165,53 €).

M. GRANIER rappelle qu'une année comptable ne traduit en rien une vision globale de la situation financière, ce n'est qu'une vision parcellaire annuelle ;

Les éléments forts à retenir pour la CENTRALE sur 2021 :

La Centrale est un élément extrêmement puissant pour la Commune, qui permet déjà et va permettre le reversement de redevances conséquentes à la Commune. Pour rappel :

2019 : 70 000 €
2020 : 180 000 €
2021 : 200 000 €

L'outil a été récupéré dans un état de vétusté avancé, qui nous a obligés et oblige encore en des investissements financièrement lourds, mais qui se sont révélés indispensables à la bonne marche de la Centrale et nous amène vers un outil industriel de plus en plus fiable.

Egalement, de 2019 à 2021, des dépenses très importantes ont été réalisées pour la procédure de renouvellement du droit d'eau pour les 30 années à venir, rappelons-le, droit d'eau sans lequel la Centrale ne peut fonctionner.

L'obtention de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation jusqu'en 2049 de la centrale hydroélectrique de La Mouline va contraindre la Commune à mettre la centrale en conformité, ce qui va générer de 2022 à 2025 un programme d'investissement conséquent pour les prises d'eau, le débit réservé, d'autres éléments et travaux liés à la préservation de l'environnement, les mesures compensatoires.

Pour conclure, M. GRANIER indique que le contexte actuel des prix de l'énergie est très complexe, cette situation est à suivre plus particulièrement.

Après la présentation, les réponses aux questions et aux débats, il est procédé aux votes suivants :

- **Approbation du compte de gestion du Trésorier – BUDGET ANNEXE CAMPING 2021**

Sous la Présidence du Maire :

Résultat du vote :
Adopté 10 voix sur 10

- **Approbation du compte administratif – BUDGET ANNEXE CAMPING 2021**

Sous la Présidence de M. GRANIER ; M. le MAIRE est sorti de la salle avant les débats et détenait 1 procuration de vote :

Résultat du vote :
Adopté 8 voix sur 8

3/ Validation de la Convention entre la commune et l'association MHVA

M. le Maire fait état de l'établissement d'une convention entre la Commune et l'association MHVA pour définir les engagements réciproques des parties quant à la gestion et l'animation de l'espace muséal situé dans deux salles de l'ancienne école mises à disposition. Cette convention sera conclue pour une durée de 3 ans renouvelable. Le document proposé nécessite quelques modifications et sera examiné lors d'un prochain conseil.

4/ Information sur le RIFSEEP

M. le MAIRE informe de la généralisation, depuis le 1^{er} janvier 2017, du RIFSEEP dans les trois Fonctions Publique (Etat, Hospitalière et Territoriale).

Le RIFSEEP ou « Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la fonction publique de l'Etat » est le nouveau régime indemnitaire instauré dans une démarche de simplification du paysage indemnitaire.

Les attentes sont la réduction du nombre de primes et indemnités applicables aux agents et la volonté de rendre l'attribution du régime indemnitaire plus équitable et transparent.

Il indique que la mise en place du RIFSEEP nécessite des recherches, de l'analyse et demande du temps, et c'est une des raisons qui nous a amené à prolonger le contrat de Mme DARS.

M. le MAIRE détaille la démarche pour arriver à finaliser le RIFSEEP.

1) Analyse du RIFSEEP

- Recherches informations et documents
- Etude et analyse
- Recherches informations et documents sur les primes avant le RIFSEEP

2) Etat des lieux

- 1 an de paye pour chaque personnel
- Listing présentation pour chaque personnel, éléments entrée, fonction, paye, primes
- Recherche et récupération de toutes les délibérations relative au personnel en vigueur dans la collectivité
- Inventaire du régime indemnitaire actuel (conditions d'attribution / conditions de modulation...)
- Recherche informations sur le régime indemnitaire avant le RIFSEEP (conditions d'attribution / conditions de modulation...)

3) Elaboration des outils règlementaires

- Tableau des effectifs
- Organigramme
- Fiches de poste

4) Détermination du système d'attribution du régime indemnitaire RIFSEEP (IFSE + CIA)

- Définition des modalités de prise en compte de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)
- Définition des critères de classification des postes (critères professionnels)
- Classification des postes (cotation des emplois)

- Création des groupes de fonctions
- Répartition des postes dans les groupes de fonctions
- Définition des modalités de prise en compte des résultats de l'évaluation pour déterminer la part du Complément Indemnitare Annuel (CIA)
- Réunion de présentation et de synthèse pour validation des orientations par les élus (Maire + Adjoints)
- Choix des élus

Mise en œuvre

- Présentation au personnel
- Présentation préalable du projet de régime indemnitaire à l'avis du Comité Technique (CT)
- Délibération de mise en œuvre du régime indemnitaire
- Décisions individuelles d'attributions (prises des arrêtés individuels)
- Application dans les payes

Délibérations obsolètes

- Annulations.

M. le MAIRE indique que l'ensemble des fiches de postes ont été élaborées, de manière extrêmement complète : elles reflètent les tâches liées à chaque poste ouvert à la Commune et au Camping. Il est satisfait de ce travail réalisé qui aura une double pédagogie, pour les élus et les employés, quant aux tâches des postes.

Il remercie Mme DARS pour son travail et la laisse libre de compléter ses informations.

Mme DARS précise **la composition du RIFSEEP** qui se comporte deux indemnités :

1) une indemnité principale appelée Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

laquelle est de périodicité mensuelle

- repose sur le poste de l'agent : dépend du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions
- repose également en partie sur l'agent lui-même puisqu'elle tient compte, le cas échéant, de l'expérience professionnelle de l'agent c'est-à-dire de la connaissance acquise par la pratique : nouveauté majeure du dispositif

2) une indemnité accessoire appelée Complément Indemnitare Annuel (CIA)

laquelle est de périodicité annuelle

- repose sur l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent : est en lien avec l'évaluation professionnelle.

5/ Point sur les travaux en cours et prévisionnels sur 2022

- **Bâtiment de la carrière n° 1 bord de route** : les travaux de réfection de la toiture ont commencé
- **Bâtiment de la carrière n° 2 coté rive Garbet** : les travaux se feront à la suite du premier bâtiment
- **Abris conteneurs poubelles** : leurs couvertures ont été réalisées en travaux en régie par l'employé communal (deux abris)
- **Piste de l'Ars** : le curage des fossés réalisés en 2021 a été insuffisant face aux fortes pluviométries et ruissellements qui ont généré des nouvelles coulées de boues ; une

première tranche de travaux a été effectuée ; il convient maintenant d'améliorer le départ par un rajout de matériaux et un compactage

- **Route d'Agnesserre** : les fortes pluviométries et ruissellements ont généré des éboulements ; M. le MAIRE déclare que le CONSEIL DEPARTEMENTAL a prévu les travaux, travaux commandés à la société MALET
- **Cabanes pastorales** : les travaux pourront reprendre après la fonte de la neige
- **Chemins de randonnées autour du village** : M. le MAIRE propose de réfléchir à la réhabilitation de chemins pour randonner autour du village, particulièrement créer une boucle (nettoyage et balisage)
- **Zone au-dessus de la Centrale** : cette zone enherbée actuellement non entretenue pourrait être nettoyée et aménagée (aire de pique-nique, de jeux, de détente ...)
- **Départ de Garbet fonds d'Agnesserre** : la place disponible pourrait être aussi aménagée (aire de pique-nique, de détente, ...) avec une possibilité pour quelques emplacements de véhicules avec une barrière matérialisée par des rochers
- **Remplacement de la passerelle qui était située sur Le Garbet**
- **Parking rue de la Poste**
- **Réaménagement du chemin du Moulin**
- **Enlèvement des anciens poteaux béton situés chemin du Moulin et route du Col d'Agnes** : M. RUELLE informe que le SDE 09 a prévu leur enlèvement vers la mi-mars
- **Deuxième station de recharge pour véhicules électrique** : son emplacement se situerait sur le nouveau parking rue de la Poste
- **Abattage et élagage des arbres de l'Accrobranche** : des devis ont été reçus
- **Abattage et élagage des arbres du Camping** : une discussion s'instaure pour savoir si ceux-ci ne pourraient pas être réalisés en régie avec le personnel technique communal ; le choix n'est pas arrêté.
- **Fleurissement du village** : M. GALIN indique qu'il a effectué la commande sur la base de l'année 2021.

6/ Maison d'animation camping : propositions offre de restauration

M. le Maire fait part de la cessation d'activité de l'autoentreprise « Aulus cuisine » dans la maison d'animation du camping, et indique que la Mairie recherche un repreneur. La personne devra assurer un service de restauration toute l'année pour le village et la clientèle touristique. L'annonce sera diffusée. Deux personnes se sont présentées à ce jour.

7/ Thermes 2022 : 200 ans du thermalisme

A l'occasion du bicentenaire des thermes, des animations et une communication accrue vont avoir lieu durant la période de cures. L'équipe de l'établissement thermal, la Communauté de Communes en lien avec la municipalité et des associations locales sont en charge de donner de la visibilité à cet évènement (panneaux explicatifs, bulletin spécial amis d'Aulus, cartes postales, kakémono, etc.).

8/ Effacement de la zone blanche en matière de téléphonie

L'opérateur chargé de l'effacement des zones blanches recherche une parcelle au Col de la Trappe pour y implanter une antenne. Les propriétaires privés des parcelles situées au mieux ont répondu négativement. La solution envisagée serait une parcelle communale éloignée de la route. L'investissement est plus lourd et la maintenance moins facile pour l'opérateur.

9/ Organisation des élections présidentielles et des élections législatives

M. le MAIRE rappelle les prochaines échéances électorales :

Dimanche 10 avril	1er tour des élections Présidentielles
Dimanche 24 avril	2ème tour des élections Présidentielles
Dimanche 12 juin	1er tour des élections Législatives
Dimanche 19 juin	2ème tour des élections Législatives.

Il invite dorénavant les conseillers à réfléchir à leurs disponibilités la tenue du bureau de vote en sachant qu'il faut 3 personnes en permanence.

10/ Questions diverses

- ◆ **Centre équestre**
Le bâtiment existant ne peut être mis à disposition en tant que logement. Une activité saisonnière pourrait être proposée. Des contacts ont été pris auprès de prestataires équinés.
- ◆ **Logements vacants sur le village**
La Commune travaille sur la mise en place d'une procédure pour en établir la liste et pouvoir éventuellement en faire l'achat.
- ◆ **Station d'épuration**
Le fonctionnement n'est pas optimum. Le SMDEA responsable de l'assainissement a la charge de veiller à la qualité de l'eau rejetée dans la rivière.
- ◆ **Signalétique à l'entrée du village**
L'ancien panneau a été enlevé, ne faudrait-il pas le remplacer ?
- ◆ **Quelle réponse donner à M. RUEL concernant le projet qu'il a présenté lors du conseil u 10 décembre**
M. le Maire précise qu'une difficulté pour la mise en œuvre de ce projet est la maîtrise du foncier ; il est toujours d'actualité. M. RUEL a pris contact avec toutes les administrations concernées, Mme la Préfète ainsi qu'avec le cabinet d'urbanistes « D'une ville à l'autre » (cabinet ayant élaboré le plan de référence).

◆ « **Ruines neuves** » **derrière la résidence du Grand Hôtel**

Aidé par le service juridique du Conseil Départemental de l'Ariège, un premier contact a été établi avec le liquidateur en charge du dossier pour potentiellement acquérir les bâtiments dont la construction a été stoppée derrière la Résidence du Grand Hôtel. Un second rendez-vous téléphonique est prévu au 15 mars 2022 ; le délai entre les deux réunions devrait permettre au liquidateur d'avoir une situation plus précise pour envisager une transaction potentielle. La position de la commune est d'acquérir la zone pour 1 euro symbolique sachant que les travaux de démolition resteront à sa charge.

◆ **Prochaines réunions du Conseil Municipal**

Vendredi 18 mars 2022 – 20 h 30

Vendredi 01 avril 2022 – 20 h 30.

M. le Maire remercie l'ensemble des participants et clôture la réunion.

Clôture de la réunion du Conseil Municipal à 23h45.

BOYER Patrick	GALIN Jean-Pierre
GRANIER Lucien	ROGALLE RIEU Bernadette
MAURETTE Jean-François Procuration à Patrick BOYER	DUPONT Marie-Anne Procuration à Lucien GRANIER
BACQUE DIT PISTOL Manon	SOUQUET Camille
HOUDAILLE Christophe	RUELLE Pascal
RIEU Hervé Absent	

Compte-rendu affiché le 11 mars 2022 sur le panneau d'affichage de la mairie, conformément à l'article L2121-25.